

● (1240)

La communauté italienne, les Grecs, les Portugais, les communautés asiatiques, tous ces gens-là aujourd'hui ont leur propre culture, ce sont des gens qui ne veulent pas être identifiés ni à l'un ni à l'autre, ce sont des gens qui veulent garder leur autonomie. Et c'est cela qui fait la distinction du Québec. Ce qui fait la distinction, c'est la majorité française qui s'affirme de plus en plus. Elle ne prend pas la place des autres, elle prend sa place.

Et la communauté italienne, si on regarde à Saint-Léonard ou qu'on regarde justement, il y a un poste de télévision au Québec qui a une émission qui montre la communauté française et la communauté italienne qui vivent dans les mêmes régions et qui cohabitent, qui fraternisent mais tout en gardant leur identité propre.

Lorsque je vois mon collègue de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui dit que les députés fédéraux en provenance du Québec seront moins importants, je lui dis qu'au hockey, quand on voit que ça commence à aller trop vite, il est temps qu'on accroche ses patins, parce que l'évolution, le progrès, cela va de plus en plus vite. Et si on ne peut pas suivre le rythme, on n'essaie pas d'arrêter les autres. On débarque et on donne sa place à un plus jeune. C'est cela l'évolution!

Monsieur le Président, moi je pense qu'avec une telle Constitution... et lorsqu'il nous fait accroire qu'un député en provenance du Québec, si jamais le «caractère distinct»... et que le Québec s'occupe de la question des communications, eh bien, un Québécois ne pourra plus être ministre des Communications. Si nous faisons la Constitution pour savoir qu'elle «job» nous aurons à Ottawa, nous sommes aussi bien de ne pas avoir de Constitution.

Encore là, son argument est faux. Au niveau de la Régie des rentes du Canada et du Québec: le Québec est autonome dans son domaine. Nous avons M<sup>me</sup> Monique Bégin qui était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous avons eu M. Marc Lalonde en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais même si le Québec s'occupait strictement, lui, de la Régie des rentes du Québec, les autres s'occupaient du Régime de pensions du Canada. Et l'assurance-santé et l'assurance-hospitalisation, c'est quand même administré par les provinces. Nous avons eu quelqu'un du Québec. Mais voyons-donc, si jamais le fait de... Et s'il fallait... Admettons que le député de Saint—Henri—Westmount (M. Johnston) ou le député de Mount-Royal (M<sup>me</sup> Finestone) ont raison et que les députés du Québec à Ottawa, il faudra qu'ils se surpassent parce que leurs collègues provinciaux auront du pouvoir. Bien tant mieux, nous aurons une meilleure qualité à Ottawa et les Québécois francophones n'ont pas peur de la compétition! Nous n'avons jamais eu peur de la compétition parce que nous, nous avons toujours été obligés de nous battre et je sais que mes enfants seront obligés de se battre dans ce Parlement-là.

Mais qu'on n'essaie pas de me faire accroire. La réalité qui est là du «caractère distinct»... et je félicite tout le Canada d'avoir pensé. Et la dernière élection démontre clairement que les gens n'en veulent plus de ceux et celles qui décident ou qui désirent diminuer le fait français. En Ontario, ils ont rejeté... «Grossman, out!» On n'en veut plus de gens qui sont comme cela.

### Modification constitutionnelle de 1987

J'ose espérer que ceux qui sont contre par rapport au caractère distinct... et je respecte d'autres de mes collègues de tous les partis qui voudraient protéger les autochtones. Je comprends cet aspect-là. Mais je n'accepte pas, autant les députés conservateurs, autant le NPD, autant les libéraux qui disent que le caractère distinct, c'est le *statu quo*. Et de dire que ceux et celles ici, à la Chambre des communes, qui adoptent cet accord, incomplet, tout comme en 1982 c'était incomplet... Même avec le premier ministre M. Trudeau, c'était incomplet. Lui même a reconnu le caractère distinct lorsqu'on l'a obligé à mettre ce qu'on appelle au niveau de la langue d'enseignement au Québec, la clause Canada. Dans les autres provinces, c'est la clause universelle. Cela ne faisait pas l'affaire du premier ministre du Canada. La formule de modification de la Constitution, c'est Victoria qu'il préférait, mais il a cédé. Le Canada, c'est un consensus et c'est la réalité du temps. Et ce n'est pas être un député provincialiste que d'être d'accord sur l'Accord du lac Meech, mais c'est être un député fédéral, un député qui pense au bien de tous les Canadiens. Et je pense que mes collègues, autant ceux du NPD que ceux du parti conservateur qui disent que parce qu'on est d'accord sur la position du lac Meech qui permet au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne, c'est une décision provincialiste, ils se trompent royalement, parce que tant et aussi longtemps qu'on laisse le Québec de côté, la Fédération canadienne est boiteuse. C'est comme une voiture à quatre roues à laquelle il manque une roue. Et le Québec est une roue importante dans le dossier.

Monsieur le Président, je suis d'accord sur les amendements proposés par mon parti et je suis aussi d'accord pour blâmer le gouvernement fédéral de ne pas accepter quelques améliorations, de ne pas prendre le leadership d'aller voir les autres gouvernements provinciaux. En 1982, c'est ce qui est arrivé. Madame Judy Erola, malheureusement elle n'est plus ici, si elle était ici... Au niveau des femmes qui ont su lutter malgré que les neuf provinces, avec le premier ministre du Canada du temps, avaient signé un accord... M<sup>me</sup> Erola, de concert avec des groupes des femmes à travers le pays, a réussi à forcer les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada et la Chambre des communes à apporter d'autres modifications. Aussi, une demande faite par Claude Ryan, encore là pour le Québec, pour satisfaire des revendications du Québec, comme la clause Canada dont je parlais tantôt, au niveau de la langue d'enseignement. Encore là, les gouvernements provinciaux ont accepté.

Moi, j'invite tous ceux et celles qui veulent absolument ajouter quelque chose, je pense qu'on peut le faire. Y a-t-il un premier ministre du Canada qui peut dire publiquement à ses communautés culturelles: Non, je ne peux pas vous inscrire dans cet accord. Y a-t-il un premier ministre d'une province qui peut dire à ses communautés culturelles—ces gens-là vont les voir: Non, je ne peux pas vous inscrire. Moi, je suis convaincu, et j'invite fortement le premier ministre du Canada à faire preuve de leadership dans ce dossier.

Je comprends, en ce qui concerne les autochtones, que la situation est beaucoup plus difficile, mais je sais aussi qu'il faut espérer que pour eux aussi, un jour, cela va être leur tour.

Mais maintenant, cette fois-ci, ce sont les Québécois qui acceptent d'adhérer à la Constitution. On aurait pu refuser. Et je pense qu'on doit féliciter le premier ministre du Québec, M.